

## Compte rendu de séance

### Séance du 3 Décembre 2015

L' an 2015 et le 3 Décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de  
CLOUET Nathalie Maire

**Présents** : Mme CLOUET Nathalie, Maire, Mmes : AYGALENC Monique, COCONNIER Sonia, HALEUX Christiane, HURTEAU Sabrina, JACQUEMIN Marie, MADDALIN Christine, MASSET Geneviève, POTTIER Soazig, MM : DAHIOT Daniel, GILBERT Loïc, GLINCHE Eric, LOUAISIL Pascal, POTTIER Christian, ROBERT Elie, SEBILLET Sébastien, VALOTAIRE Denis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MOREL Patricia à Mme MASSET Geneviève, M. HERVOUIN Jean-Jacques à Mme CLOUET Nathalie

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 17

**Date de la convocation** : 27/11/2015

**Date d'affichage** : 27/11/2015

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture d'Ille et Vilaine  
le :

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire** : M. POTTIER Christian

#### **Ordre du jour**

- 15-100 - SDE 35 - éclairage public - remplacement de lanternes
- 15-101 - Station d'épuration - prestation d'assistance technique
- 15-102 - Devis divers
- 15-103 - Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables
- 15-104 - Décisions modificatives
- 15-105 - Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) - convention

- 15-106 - Agents recenseurs - indemnités
- 15-107 - Tarifs - régies
- 15-108 - Route départementale 110 - aménagement en agglomération - convention avec le Département
- 15-109 - Vente immobilière - parcelle AB 1139 (partie)
- 15-110 - Eglise Saint Mars - marché complémentaire - demandes de subventions DRAC et Région Bretagne

**15-100 - SDE 35 - éclairage public - remplacement de lanternes**

Le Conseil Municipal

VALIDE l'étude financière du SDE 35 qui fait apparaître un montant de 21 167 € pour l'éclairage du parc de la mairie et du chemin piétonnier entre la rue de la Pièce du Douet et le chemin vert ( remplacement de 10 bornes par 6 lampadaires) et du remplacement de 8 lampadaires boules rue du Graal, place d'Armorique et chemin de la Chapelle St Pierre.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de mandat et le tableau du calcul prévisionnel de la participation.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

**15-101 - Station d'épuration - prestation d'assistance technique**

Vu la mise en concurrence,

Vu la décision de la commission finances et de la commission assainissement,

Le Conseil Municipal

RETIENT la proposition de VEOLIA pour un montant annuel de 18 247 € HT.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

**15-102 - Devis divers**

Le Conseil Municipal

APPROUVE les devis suivants:

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>		
Immeuble 1 rue de la Fontaine - branchement électricité	ERDF	<b>898,80 € TTC</b>
Ecole Jacques Prévert - panneau lumineux	COMAT ET VALCO	<b>1 736,40 € TTC</b>

Logiciel bibliothèque	AFI	3 000 € TTC
Découpeuse - tronçonneuse	MARION	1 859,00 € TTC
Bâtiment plan d'eau - bardage	DOINEAU	623,65 € TTC
Quartier de l'Ecu - Plantations	SARL 4 saisons	4 369,76 € TTC
<b>BUDGET EXTENSION DU FRESNE</b>		
Fouilles archéologiques	INRAP	104 047,27 € TTC

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

#### **15-103 - Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables**

Madame le Maire informe les membres du Conseil que Monsieur le Trésorier nous demande de présenter deux états de produits en non-valeur.

Pour mémoire, il est rappelé qu'en vertu des dispositions réglementaires qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au trésorier, agent de l'Etat, et à lui seul de procéder aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Il s'agit de créances communales pour lesquelles le Comptable du Trésor n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement pour:

- d'une part de sommes trop minimes pour faire l'objet de poursuites pour un total de 58,90 €
- d'autre part suite à un jugement de rétablissement personnel pour un total de 553,87 €

Il convient pour régulariser la situation budgétaire de la commune de les admettre en non-valeur:

- mandat de 58,90 € au compte 6541
- mandat de 553,87 € au compte 6542

Le Conseil Municipal

PRONONCE l'admission en non-valeur de la totalité des créances susvisées,  
 PRECISE que cette opération constitue une dépense de fonctionnement sur l'exercice 2015,  
 AUTORISE Madame le Maire à signer tous les pièces relatives à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

#### **15-104 - Décisions modificatives**

Vu la délibération n°15-026 du 26 mars 2015 du 2015 approuvant le Budget Primitif 2015 ;  
Vu l'avis de la commission « finances » ;  
Considérant la nécessité de procéder aux virements de crédits tels que figurant ci-dessous pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations comptables et financières indispensables à l'activité de la commune;

Le Conseil Municipal

VOTE les décisions modificatives suivantes :

- Travaux COLAS non-inscrits au BP 2015 car résultats de l'appel d'offres non connus au moment du budget

Article 2315-28 « Rue de l'Ecu - Sécurisation de voirie » +30 000 €

- Plantations en régie

Article 2121-28 « Rue de l'Ecu - Sécurisation de voirie » + 5 000 €

- logiciel AFi bibliothèque

Article 2051 "Concessions et droits similaires" + 2 300 €

Article 2315-36 « Effacements de réseaux rue de la Fontaine » - 37 300 €

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

#### **15-105 - Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) - convention**

Madame le Maire présente le RASED de la circonscription de Chateaubourg comprenant les communes de Chateaubourg, Domagné, Gennevilliers sur Seiche, Saint Didier, Servon sur Vilaine et Bais. La convention propose une répartition équitable des dépenses de fonctionnement du RASED.

Le Conseil Municipal

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention RASED.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

#### **15-106 - Agents recenseurs - indemnités**

Le Conseil Municipal

DECIDE la création de 4 emplois d'agents recenseurs pour la période du recensement 2016.

Les agents seront payés à raison de (rémunération brute):

- 1,00 € par feuille de logement remplie

- 1,66 € par bulletin individuel rempli

Il sera versé également un forfait de 70 € pour les frais de transport.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

#### **15-107 - Tarifs - régies**

Le Conseil Municipal

DECIDE de la gratuité de l'abonnement à la bibliothèque à compter du 1er janvier 2016.

SUPPRIME la possibilité de faire des photocopies à l'accueil de la mairie.

SUPPRIME les régies: bibliothèque, cybercommune et photocopies.

A la majorité (pour : 16, contre : 0, abstentions : 3)

#### **15-108 - Route départementale 110 - aménagement en agglomération - convention avec le Département**

Le Conseil Municipal

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention qui prévoit une aide du Département d'environ 9 400 € pour la prise en charge de la couche de roulement en enrobé (7,45 € par m2) sur la RD 110.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

#### **15-109 - Vente immobilière - parcelle AB 1139 (partie)**

Vu l'estimation des domaines,

Le Conseil Municipal

DECIDE de vendre la parcelle AB 1139 (partie) d'une surface de 780 m2 au prix de 55 000 €;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier et notamment l'acte notarié à recevoir par Me Le Comte, notaire à Louvigné de Bais.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

#### **15-110 - Eglise Saint Mars - marché complémentaire - demandes de subventions DRAC et Région Bretagne**

Numéro annulé

Aucun (pour : 0, contre : 0, abstentions : 0)

Séance levée à 23 heures 30 minutes